

Lundi 06 Février 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 06 février deux mille dix-sept (2017), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Siège no 1	Vacant
Doris Jetté	siège no 2
Pascal Lessard	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

029-02-17

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2017.
3. Correspondance :
 - 1) CPTAQ : Vignoble Prémont.
 - 2) CPTAQ : Les Entreprises C. Arsenault.
 - 3) Commission Scolaire Chemin du Roy : Sécurité routière.
 - 4) MAMROT : Confirmation subvention taxes sur l'essence.
 - 5) MMQ : Ristourne d'assurances.
 - 6) Marc H. Plante : Rencontre annuelle.

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2017.
- 3) Imprimerie Giguère : Estimation pour brochure du 100^{ième}.
- 4) Salle Lévis St-Yves : demande de prêt.
- 5) Fondation Santé MRC de Maskinongé : dégustation de vins et fromages.
- 6) Québec en santé : Projet de résolution.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Aqua Data : Offre de services.
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1)
8. URBANISME
 - 1.
9. ENVIRONNEMENT
 - 1)
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Responsable de la bibliothèque municipale : Autorisation de signer.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) MAMROT : Résolution pour la TECQ 2014/2018
 - 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

030-02-17

Approbation des procès-verbaux du 09 janvier 2017

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal des séances du 09 janvier 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal des séances du 09 janvier 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

031-2-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : Vignoble Prémont.
- 2) CPTAQ : Les Entreprises C. Arsenault.
- 3) Commission Scolaire Chemin du Roy : Sécurité routière.
- 4) MAMROT : Confirmation subvention taxes sur l'essence.
- 5) MMQ : Ristourne d'assurances.
- 6) Marc H. Plante : Rencontre annuelle.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

032-02-17

Adoption des dépenses.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201700019 à 201700062 inclusivement totalisant un montant de 80 550.76\$ et les salaires de janvier 13 727.13\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

033--02-17

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 janvier 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

034-02-17

Imprimerie Giguère : Estimation pour brochures du 100^{ième}.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire faire une brochure avec photos pour le 100^{ième} anniversaire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a une offre pour l'impression de la brochure en couleur pour 300 copies au montant de 3500\$ plus taxes de l'Imprimerie Giguère de Louiseville.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de l'Imprimerie Giguère pour la fabrication de 300 brochures couleur comprenant des photos de Sainte-Angèle-de-Prémont pour la somme de 3 500\$ plus taxes. D'autre part, le Conseil abroge sa résolution portant le numéro 252-11-16 portant sur le même item. De plus, le Conseil accepte l'offre de l'Imprimerie Giguère telle que déposée au montant de 3 500\$ pour 300 brochures couleur.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

035-02-17

Salle Lévis St-Yves : demande de prêt.

Considérant qu'une demande de location de la salle a été faite pour l'horaire des messes du vendredi pour les dates suivantes :

Vendredi le 24 février à 15h.

Vendredi le 24 mars à 15h.

Vendredi 21 avril à 15h.

Vendredi le 26 mai à 15h.

Vendredi le 23 juin à 15h.

Vendredi le 21 juillet à 15h.

Vendredi le 25 août à 15h.
Vendredi 21 octobre à 15h.
Vendredi le 23 décembre à 15h.

Vendredi le 23 septembre à 15h.
Vendredi le 25 novembre à 15h.

Considérant qu'il existe une politique sur la location des salles à Sainte-Angèle-de-Prémont.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, connaissance de la demande de prêt de la salle Lévis St-Yves pour les dates ci-haut mentionnées. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont refuse la demande de prêter gratuitement la salle pour la célébration des messes mentionnées ci-haut, sauf pour la Fête de la patronne de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

036-02-17

Fondation Santé MRC Maskinongé : Dégustation de vins et fromages.

Considérant que la Fondation Santé MRC Maskinongé organise une dégustation de vins et fromages le vendredi 24 février 2017 à 18h00 dans la salle de réception du restaurant La Porte de la Mauricie;

Considérant que pour cette occasion on demande de participer à un plan de commandite pour la soirée.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'invitation de la Fondation Santé MRC de Maskinongé et de la demande commandite. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne donne pas suite et laisse le choix à chaque membre d'y assister.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

037-02-17

Québec en santé : Projet de résolution

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du projet de résolution suggérée à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont par Québec en santé. D'autre part, le Conseil ne donne pas suite à celle-ci.

La mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

038-02-17

Aqua Data : Offre de services.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de services déposée par Aqua Data pour l'entretien des bornes incendies. D'autre part, le Conseil reporte sa décision à la séance du mois de mars prochain afin de prendre plus d'information.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

URBANISME

ENVIRONNEMENT

LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

039-02-17

Responsable de la bibliothèque municipale : Autorisation de signer.

Considérant que la responsable de la bibliothèque municipale doit à l'occasion signer des documents pour la bibliothèque municipale de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la personne responsable de la bibliothèque municipale de Sainte-Angèle-de-Prémont à signer les documents relatifs à la bibliothèque municipale et ce après consultation avec le directeur général de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

040-02-17

MAMROT : Résolution pour la TECQ 2014/2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires,

employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

041-02-17

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (20h00).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angele-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 06 février 2017.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier